

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-050 à 24-052 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-053	24	03	09	27
Pour la délibération n°24-054 à 24-063 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-064	23	04	10	27
Pour la délibération n°24-065 à 24-066 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération 24-067	24	04	09	28
Pour la délibération n°24-068 à 24-071 incluse	25	04	08	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mmes LANGEARD, OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, MM. NIEL, TOKDEMIR, RIVET, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Mme Élodie DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, ORTÉGA, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-070 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

03 JUIN 2024

03 JUIN 2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-070-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

N° 24-070

**ACTUALISATION DU TABLEAUX DES EMPLOIS
PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment :

- Les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents.
- Le repositionnement d'un agent sur un poste resté vacant, afin de tenir compte de ses restrictions médicales ; les deux grades ne coïncidant pas, il est nécessaire d'actualiser le tableau.
- La stagiairisation d'agents contractuels en catégorie C
- Les évolutions de carrières suite à la promotion interne.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal		
Attaché		
Rédacteur principal 2ème classe		
Rédacteur	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-070-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Adjoint administratif		
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien	1	
Agent de maîtrise principal		1
Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		1
Adjoint technique	1	
FILIERE CULTURELLE		
Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe		
Assistant d'enseignement artistique		
Assistant de conservation		1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	
Assistant socio-éducatif		1
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	
Animateur principal 2 ^{ème} classe		
Animateur		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint d'animation		

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240627-24-070-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024